

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 octobre 2001
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 7 octobre 2001, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de faire savoir que, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, les États-Unis d'Amérique ont engagé avec d'autres États des actions dans l'exercice de leur droit naturel de légitime défense individuelle et collective à la suite des attaques armées perpétrées contre eux le 11 septembre 2001.

Le 11 septembre 2001, les États-Unis ont été victimes d'attaques massives et brutales dans les États de New York, de Pennsylvanie et de Virginie. Ces attaques visaient délibérément à maximiser les pertes en vies humaines; elles ont provoqué la mort de plus de 5 000 personnes, dont des ressortissants de 81 pays, ainsi que la destruction de quatre avions civils, des tours du World Trade Center et d'une partie du Pentagone. Depuis le 11 septembre, mon gouvernement a obtenu des informations claires et irréfutables selon lesquelles l'organisation Al-Qaida, qui reçoit l'appui du régime des Taliban en Afghanistan, avait joué un rôle central dans les attaques. De nombreux éléments restent pour l'heure inconnus. Notre enquête n'en est qu'à ses débuts. Nous pouvons être amenés à engager de nouvelles actions contre d'autres organisations et d'autres États dans le cadre de notre droit de légitime défense.

Les attaques perpétrées le 11 septembre 2001 et la menace que l'organisation Al-Qaida fait actuellement peser sur les États-Unis et ses ressortissants découlent de la décision du régime des Taliban de permettre que les parties de l'Afghanistan placées sous son contrôle servent de base d'opérations. Malgré tous les efforts déployés par les États-Unis et la communauté internationale, le régime des Taliban a refusé de changer de politique. Depuis le territoire de l'Afghanistan, l'organisation Al-Qaida continue d'entraîner et d'appuyer les terroristes qui attaquent des personnes innocentes dans le monde entier et prennent pour cible les ressortissants des États-Unis et les intérêts américains dans notre pays et à l'étranger.

Face à ces attaques, et conformément au droit naturel de légitime défense individuelle et collective, les forces armées américaines ont lancé des actions visant à prévenir et à empêcher de nouvelles attaques sur les États-Unis. Elles étaient dirigées notamment contre les camps d'entraînement terroristes d'Al-Qaida et les installations militaires du régime des Taliban en Afghanistan. En menant ces actions, les États-Unis s'engagent à minimiser les pertes civiles et les dommages infligés aux biens de la population civile. Par ailleurs, les États-Unis poursuivront leurs activités



humanitaires en vue d'atténuer les souffrances du peuple afghan. Nous leur faisons parvenir de la nourriture, des médicaments et des fournitures.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) John D. **Negroponte**
